

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 janvier 2019 à 20h30**

Etaient présents : BOUREILLE Patrick, BOIVIN David, BON Bernard, FAMY Roger, FORTIN Séverine, GAROT Marie-Françoise, GUITON Jacques, NYGREN Dominique, PACAUD Christelle, RABUT Corinne, VUILLARD Jean-Thomas.

Etaient absents : CHAUX Jean-Michel, JOLY Martine.

Secrétaire de séance : PACAUD Christelle

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA GESTION ET L'ORGANISATION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal les demandes de devis effectués pour la gestion et l'organisation du cimetière.

Deux entreprises ont répondu : L'entreprise AD FUNERAIRE pour un montant de 19 970.00€ ht pour l'ensemble des prestations et la société NEOCIM pour un montant de 14308.04 ht pour l'ensemble des prestations et un contrat de maintenance pour 267 € ht.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'accepter le devis de l'entreprise NEOCIM pour un montant de 14308.04€ ht pour l'ensemble des prestations et un contrat de maintenance pour 267 € ht.

-AUTORISE M le Maire de signer le devis et tous documents se rapportant à ce dossier.

-PRECISE que les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2019

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 (DETR) POUR LES TRAVAUX DE SECURITE ROUTE DE LOUHANS / ROUTE DE PIERRE

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de mise en sécurité route de Louhans/route de Pierre, l'estimation effectué par l'entreprise R2S CONCEPT s'élève à 29500€ HT (35400€ ttc)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :
- Subvention Etat DETR : 40 % sur le montant HT ce qui fait 11 800.00 €
- Subvention amende de police : 40% sur le montant HT ce qui fait 11800.00€
- Part revenant au maître d'ouvrage : 6 200.00€ euros HT
- Charge le Maire de déposer le dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME LEADER DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est en pleine transition énergétique depuis de nombreuses années, le véhicule diesel de la commune étant à changer, il propose aux membres du Conseil de Municipal de solliciter une subvention LEADER pour l'acquisition d'un véhicule électrique dans le cadre du Programme du Pays de la Bresse Bourguignonne.

Le conseil municipal étudie les estimations financières suivant les différents devis et prend connaissance du plan de financement suivant :

DEPENSES : 20360.64€

RECETTE :

SUBVENTION REGION : 8144.26€
FONDS EUROPEENS SOLLICITES : 8144.26€

FONDS PROPRE : 4072.12€
TOTAL RECETTE : 20360.64

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE d'autoriser le Maire de solliciter du FEADER et de signer tous documents relatifs à cette demande,
- AUTORISE l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER, qui pourra être majoré, le cas échéant.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

Le propriétaire (M SIMONET) d'une parcelle cadastrée AB 69 d'une contenance de 9a29ca propose à la commune d'acquérir ce terrain.

Le prix proposé est de 800€ l'hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir cette parcelle au prix de 800€ l'hectare,
- AUTORISE le Maire de signer tous documents devant le notaire se rapportant à cette affaire.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

Le propriétaire (Mme VILLOT) d'une parcelle cadastrée AB 54 d'une contenance de 8a03ca propose à la commune d'acquérir ce terrain.

BORNAGE PARCELLES

Le point est ajourné.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28/03/2014 : INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS

M le Maire explique que la réglementation nécessite de modifier la délibération portant sur les indemnités de fonction des élus en raison de l'évolution de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, lequel sert de référence au calcul de l'indemnité de fonction des élus.

M le Maire rappelle que, par délibération en date du 28 mars 2014 enregistrée en Sous-Préfecture de Louhans le 03 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé les indemnités de fonction des élus en faisant référence à l'indice terminal 1015.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte de cette modification indiciaire et de modifier la délibération précitée en supprimant la référence à l'indice 1015 et en indiquant que dorénavant les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1er janvier 2019 :

- Les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire sont fixées à 31% du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- à M FAMY Roger, 1er adjoint, une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint est fixée à 8.25 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- à Mme JOLY Martine, 2ème adjoint et à Mme RABUT Corinne, 3ème adjointe, une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint est fixée à 5.3 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Les indemnités du maire et des adjoints évolueront automatiquement selon les variations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE.

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, documents budgétaires...) sont transmis actuellement par voie postale. Afin de simplifier les démarches, le conseil municipal approuve le principe du recours à la dématérialisation des actes y compris budgétaires.

- Autorise le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet de la Saône-et-Loire.

•DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET DEPARTEMENTAL 2018 - VOLET 2 - 11.18

1. Installation de générateurs photovoltaïque

Le conseil municipal étudie le projet photovoltaïque sur les bâtiments communaux de la SARL SALIN JES qui s'élève à la somme de 61017.77 € HT

Il sollicite l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ce projet au titre de L'APPEL A PROJET DEPARTEMENTAL 2019 et charge le Maire de déposer le dossier de demande de subvention.

PROJETS 2019

Faire une demande de devis pour des structures de jeux,

Un deuxième devis a été demandé pour le tracteur.

La société R2S CONCEPT s'occupe de lancer la consultation des entreprises pour l'aménagement de sécurité route de Louhans/route de Pierre

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que l'étude est en cours pour le futur Parc Régional, La moitié de la cour de l'école a été refaite suite fuite sur une canalisation d'eau, Le devis du tracteur d'élève à 59800€ avec une reprise de 13000€ pour le tracteur et 7500€ pour l'épareuse.

Faire une commission pour le relevé des panneaux de signalisation endommagés sur la commune.

M BOISSIER Nicolas, ne s'occupera plus du site de la commune, voir avec l'entreprise de BRESSE NORD INTERCOM'

Faire venir l'entreprise pour les panneaux photovoltaïque,

Si un jour le FUN CAR devait être changé de place, il pourrait être déplacé sur la zone artisanale.

Prévoir un cadeau retraite pour Jean-Jacques, en retraite depuis janvier.

Prochaine réunion de conseil le 21/02/2019 à 20h30,

Commission des finances le 08/03/2019 à 20h00,

Réunion de conseil (vote budget) le 28/03/2019 à 20h30

